Gomart, T., « Quel statut pour le témoignage oral en histoire contemporaine? » *Hypothèses* 1 (1999) 103-111.

Le recours aux témoignages oraux, pour les sujets postérieurs 1939, est devenu une pratique courante. À tel point que le chercheur peut désormais avoir l’impression d’être entré dans *L’ère u témoin*. P.103

Réf : A. Wieviorka, *L’ère du témoin*, Paris, 1998.